068-226800019-20081107-0000001770-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication: 14/11/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chet du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2008-12-4-6

Séance du vendredi 7 novembre 2008



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE ET AU DEVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF PUBLIC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I-4è/06 du 14 décembre 2007 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public pour la réalisation de logements aidés, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 174 800,00 €.
- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H021 et les chapitres ci-après :
 - Chapitre 204 nature 2042, pour les SA d'HLM.
 - Chapitre 204 nature 20416, pour les OP HLM.
 - Chapitre 204 nature 20414, pour les Communes

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions